



Principes de l'Agriculture Biologique et Création variétale



François Le Lagadec – délégué de l'ITAB à IFOAM

**Conférence sur les techniques de sélection
adaptées à l'agriculture biologique**

Paris – 28 avril 2009

IFOAM est la Fédération Internationale des mouvements de l'agriculture biologique constituée de 750 organisations spécifiques de l'AB de 100 pays différents.

**IFOAM guide et représente le mouvement bio sur le plan International.
IFOAM organise des conférences internationales sur les thématiques AB.
IFOAM émet et met à jour les Normes IFOAM de l'AB.**

AB en Turquie



Pour les échanges internationaux, les **systemes de régulation et d'équivalence** développés par IFOAM et la FAO, garantissent qu'un produit a été obtenu au sein d'un système conforme aux règles internationales établies pour la production, la préparation et la certification en agriculture biologique.

AB en Afrique du Sud



IFOAM établit les Règles de base IFOAM qui s'imposent aux organismes certificateurs accrédités par IFOAM et guident les autres organismes certificateurs et les organismes de régulation qui émettent des cahiers des charges de l'agriculture biologique.

AB aux Etats Unis



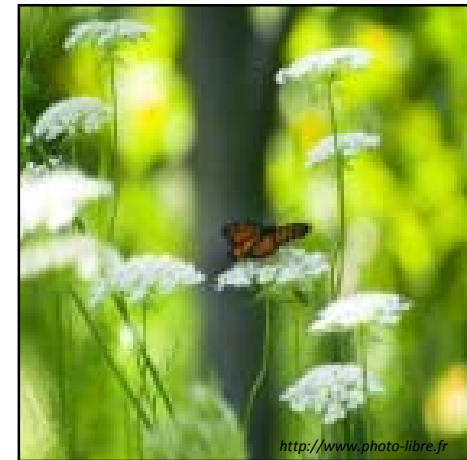
Définition de l'Agriculture Biologique

" L'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués. "

Principes de l'Agriculture Biologique

- L'Agriculture Biologique est basée sur :

- *Le principe de santé*
- *Le principe d'écologie*
- *Le principe d'équité*
- *Le principe de précaution*



- Les principes doivent être utilisés dans leur globalité.
- Ils ont été composés comme des principes éthiques afin d'inspirer l'action.

Le principe de santé

- *L'Agriculture Biologique devrait soutenir et améliorer la santé des sols, des plantes, des animaux, des hommes et de la planète, comme étant une et indivisible.*



Le principe d'écologie

- *L'Agriculture Biologique devrait être basée sur les cycles et les systèmes écologiques vivants, s'accorder avec eux, les imiter et les aider à se maintenir.*



Le principe d'équité

- *L'Agriculture Biologique devrait se construire sur des relations qui assurent l'équité par rapport à l'environnement commun et aux opportunités de la vie.*



Le principe de précaution

- *L'Agriculture Biologique devrait être conduite de manière prudente et responsable afin de protéger la santé et le bien-être des générations actuelles et futures ainsi que l'environnement.*



Règles Provisoires IFOAM sur la sélection végétale.

Note explicative : ce chapitre fait référence à la création de variétés biologique et non pas uniquement à l'utilisation des semences issues de l'agriculture biologique.

■ Principes généraux

- En agriculture biologique, le développement de la sélection végétale et des variétés est durable, favorise la diversité génétique et repose sur la capacité de reproduction naturelle.
- En agriculture biologique, la création variétale est une approche holistique qui respecte les barrières naturelles des croisements et se base sur les plantes fertiles qui peuvent établir une relation viable avec le sol vivant. Les variétés biologiques sont obtenues dans le cadre d'un programme bio de création variétale.
- L'objectif de la création variétale en agriculture biologique est de maintenir et de diversifier la production biologique.

Règles Provisoires IFOAM sur la sélection végétale.

■ **Recommandations**

- Les sélectionneurs devraient utiliser des méthodes de sélection adaptées à l'agriculture biologique. Toutes les pratiques de multiplication devraient être sous gestion certifiée biologique.
- Le matériel et les méthodes de sélection devraient réduire au minimum l'utilisation et l'épuisement des ressources naturelles.

Règles Provisoires IFOAM sur la sélection végétale.

Les cahiers des charges exigeront que :

- **D1.1.** Pour être une variété issue de l'agriculture biologique, seules les méthodes adéquates de création variétale dont la liste est en annexe D1 seront utilisées. Toutes les pratiques de multiplication, exceptée la culture de méristèmes doivent être sous gestion certifiée biologique.

Annexe D1 : Liste provisoire des méthodes de sélection végétale

	Techniques de variations induites	Techniques de sélection	Maintien et multiplication
Convenables et autorisées pour la sélection végétale en agriculture biologique	combinaisons génétiques croisements inter-variétaux croisements en pont retro croisements hybrides avec des F1 fertiles traitement thermique greffage du style bouturage du style pollen mentor non-traité	sélection massale sélection généalogique sélection à partir du choix du site modifications du milieu local modifications de la période de semis sélection épi-ligne croisements de contrôle (test cross) sélection indirecte méthodes de diagnostique par marquage ADN	multiplication par graines multiplication végétative : <ul style="list-style-type: none"> - division de tubercules; - écailles, gousses, - division des bulbes, couvée de bulbes, bulbilles, rejets de bulbes, etc. - marcottage, bouturage et greffage des tiges - rhizomes culture de méristèmes



**Institut Technique de
l'Agriculture Biologique**

Merci de votre attention

